
BUREAU

Le mardi 10 février 2026, le Bureau du Conseil d'Administration s'est réuni à 14h00, pour partie en présentiel et pour partie en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Thomas QUÉRO, Président du Bureau, suivant convocation qui a été adressée par voie électronique à chacun de ses membres.

Les membres du Bureau suivants étaient présents :

M. Thomas QUÉRO
Mme Marie Annick BENÂTRE
Mme Laurence BROSSEAU
Mme Abbassia HAKEM
M. Carl PELÉ

Participait en visioconférence :

Mme Catherine BASSANI

Était représenté :

M. Pascal PRAS ⇒ Pouvoir à M. QUÉRO

Assistaient également à la séance :

M. PATAY, Directeur Général,
M. IANNUZZI, Directeur Général Adjoint Proximité et Clientèle,
Mme RENAUD-MARTIN, Directrice Générale Adjointe Habitat et Patrimoine,
Mme BOIDIN-LAHLOU, Directrice Générale Adjointe Ressources,
M. ALBERT, Directeur Général Adjoint RSE et Communication,
M. GUILBAUD, Directeur des Ressources Juridiques et du Secrétariat Général,
Mme WASYLYSZYN, Chargée de la Prospective et du Contrôle de Gestion (à partir de 15h40),
Mme LABYT, Maîtrise qualifiée Juridique et Gouvernance.

Bureau du Conseil d'Administration

du 10 février 2026

Délibération n° 16/26 DGAHP

Objet : NANTES – NPNRU – ZAC PROJET GLOBAL NANTES NORD – VANCOUVER – CÉSSION D'UN FONCIER NU APRÈS DEMOLITION AU PROFIT DE LOIRE OCÉAN MÉTROPOLE AMÉNAGEMENT

Considérant que :

I – Contexte

Dans le cadre du Nouveau Projet National pour le Renouvellement Urbain (NPNRU), Nantes Métropole Habitat, partenaire privilégié de la Ville de Nantes et de Nantes Métropole, accompagne les décisions de transformation urbaine du quartier Nantes Nord.

L'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine (ANRU) a examiné le projet lors du Comité National d'Engagement du 24 septembre 2018. Une convention d'engagement a été signée entre l'ANRU et Nantes Métropole le 4 octobre 2019.

La requalification du quartier passe notamment par la déconstruction totale du linéaire du 1 au 11 rue de Vancouver à Nantes. L'espace libéré de toute construction sera dédié à la construction de deux plots de 60 logements en locatif libre par Action Logement, et un bassin de rétention d'eau.

Dans ce cadre, et en accord avec le projet urbain, Nantes Métropole Habitat prévoit la cession des parcelles cadastrées OX 841 et OX 842p, libérées de toute construction, au profit de l'aménageur de la ZAC, Loire Océan Métropole Aménagement (LOMA).

La démolition a démarré le 17 novembre 2024 et s'est achevée le 16 décembre 2025.

II – Argumentaire

Il est proposé de céder les parcelles cadastrées OX 841 (soit 1 156 m²) et OX 842p (soit environ 2 361 m²) à l'aménageur LOMA, représentant une surface totale d'environ 3 517 m². L'emprise intègre le foncier Vancouver (démoli).

Selon les tarifs convenus dans le cadre des cessions foncières conventionnées au NPNRU, soit 20 € HT/m² de foncier cédé en cas de projet de construction immobilière et 0 €/m² en cas de projet d'aménagement en espace public (voirie, espaces verts, bassin...), il est proposé de céder les parcelles cadastrées OX 841 et OX 842p à 20 €/m², soit un prix de vente total estimé à 70 340 € HT.

III – Conclusions

- . Vu l'article R.421-16 6° du CCH,
- . Vu la délibération n°16/19 du Conseil d'Administration en date du 26 juin 2019 approuvant la Convention Pluriannuelle pour les 4 projets de renouvellement urbain,
- . Vu la délibération n°24/20 du Conseil d'Administration en date du 18 septembre 2020 portant délégation de compétence du Conseil d'Administration au Bureau,
- . Vu l'exposé qui précède,

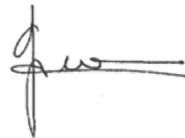
LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AYANT DÉLIBÉRÉ

Approuve,

- La cession au profit de Loire Océan Métropole Aménagement des parcelles OX 841 (soit 1 156 m²) et OX 842p (soit environ 2 361 m²), libérées de toute construction, au prix de 20 € HT/m² de foncier cédé, soit un prix de vente total estimé à 70 340 € HT.
- La prise en charge des frais d'acte et de géomètre relatifs à cette cession par Loire Océan Métropole Aménagement.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des personnes présentes et représentées (7 voix).

Le 10 février 2026,



Le Président du Bureau
Thomas QUÉRO

